Le journal de C.A.P. - Ours N°5, Mars 2006

Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours

Pyrénées : pays des hommes, pays des ours.

EDITORIAL

CAP-Ours se réjouit de l'annonce du ministère de l'écologie qui a confirmé le 13 mars dernier les lâchers de cinq ours à partir de ce mois d'avril mais regrette qu'ils n'aient lieu qu'en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées. Nous rappelons que la majorité des français attendait que « feu » Cannelle soit remplacée dès ce printemps en Béarn.

Il y a aujourd'hui entre 14 et 18 ours recensés sur l'ensemble des Pyrénées franco-espagnoles. Dans le Béarn, à la création de l'IPHB il y avait 6 ours dont 2 femelles (Claude, Cannelle) les 2 tuées par balle aux confins des vallées d'Aspe et d'Ossau. Il n'y a aujourd'hui plus que 4 mâles dont un provenant des Pyrénées Centrales. Malgré le devoir de conservation de l'ours auquel l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn s'était engagée, et la dépense de plus de 10 millions d'euros, M.Lassalle, son Président et député, doit faire le constat de son lamentable « échec ».

L'opinion en faveur de l'acceptation sociale de l'ours progresse positivement d'année en année. Cinq communes s'étaient portées candidates pour accueillir de nouveaux ours dont une en Ariège. Ceci explique peut-être l'accélération des actes violents bien qu'isolés, d'une minorité d'opposants, actes dignes de délinquants, actes non condamnés par Augustin Bonrepaux, député et président du Conseil Général de l'Ariège.

Cap-Ours souhaite que la réintroduction soit appropriée par tous afin qu'elle s'inscrive dans l'évolution positive du plan de sauvegarde de l'ours brun dans les Pyrénées.

Dix ans après le lâcher de Ziva et de Mellba à Melles, cette année 2006 offre à nos Pyrénées une nouvelle chance d'être « *le pays des hommes et le pays des ours* », pour la sauvegarde de toute la richesse biologique, paysagère ainsi que pour le bien être de tous les hommes qui vivent en son sein...

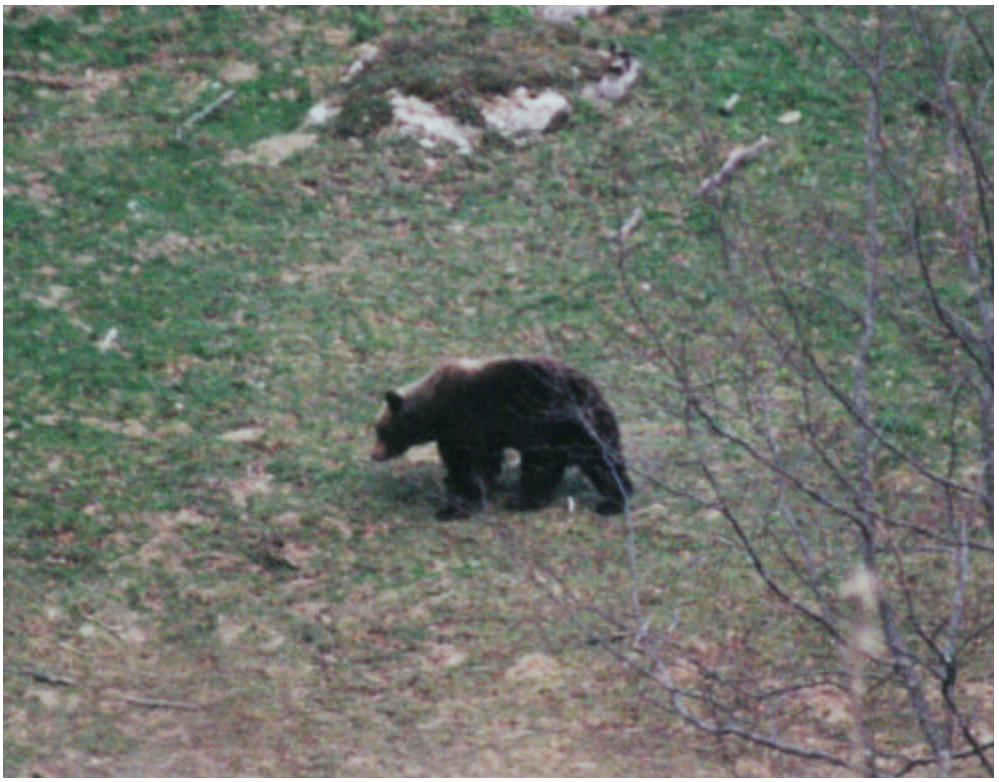

« Boutxy à Orlu »
M. Florent Antras 09 Engomer.

SOMMAIRE

- Répartition de la population d'ours dans les Pyrénées
- Les Indicateurs de CAP-Ours
- Les dernières nouvelles
- Un an après la mort de Cannelle, les chasseurs récompensés !
- Point sur la procédure en cours contre les responsables de la mort de Cannelle
- Le volet forestier du Plan de restauration et de conservation de l'Ours brun
- Manifestation nationale en faveur de la nature et de la biodiversité
- Sensibilisation : animalle Ours, DVD sur le Patou, plaquette Férus
- La SPA rejoint CAP-Ours
- Les livres retenus par Cap-Ours

RÉPARTITION COMMUNALE DE LA POPULATION D'OURS DANS LES PYRÉNÉES - NOVEMBRE 2005

(sources DIREN Midi-Pyrénées)

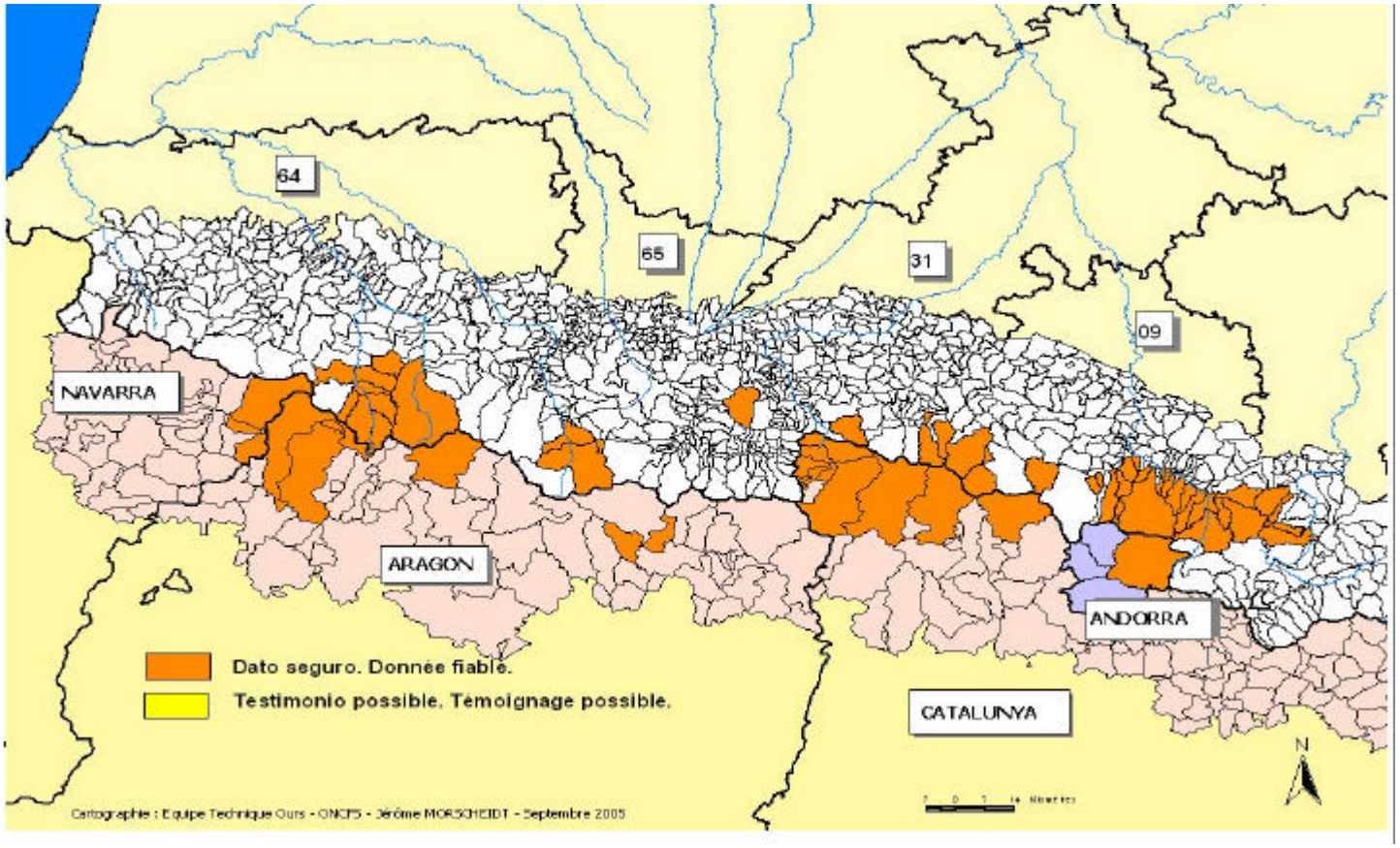

3 noyaux de population, au total une quinzaine d'ours, aucune naissance observée mais un nouveau secteur utilisé cette année, non détecté les années précédentes : le Vicdessos.

Noyau Pyrénées-Atlantiques : 4 individus mâles répartis (dont le jeune de Cannelle qui a survécu, Néré souche slovène, Camille et « Aspe-Ouest », souche pyrénéenne) en Aragon, Navarre et département des P. Atlantiques (Vallée d'Aspe et d'Ossau) et Hautes-Pyrénées (Vallée de Luz St Sauveur)

Pyrénées centrales, au moins 6 individus identifiés ; total estimé à au moins 9 individus : Présents temporairement en Hautes-Pyrénées (65) : Secteur La Barousse, commune de Ferrère. En Haute-Garonne (31): Melles, Milhas, Massif de Gar-Cagire en 2003-2004. En Ariège (09) : secteur du Vallier : Couflens, Seix, Bordes sur Lez, Bethmale et en Espagne, Catalogne : Val d'Aran, et Pallars Sobira.

Détails par ours :
Pyros + 1 mâle, commune de Couflens, Ziva, Caramelles + 2 femelles identifiées par la génétique à partir d'échantillons de 2003 collectés sur la commune de Seix, + 1 individu de 1,5 ans repéré par indice avec sa mère dans le Val d'Aran en 2005.
+ 2 individus de 2000 issus de Ziva, présents en Catalogne , +1 (2 ?) individus né en 2002, présent en Catalogne: génotype à déterminer, et présence à confirmer ou double comptage;

Pyrénées orientales : Ariège-P.O. et Aude, Andorre : 2 ours
Boutxy + 1 individu de taille moyenne repéré pour la première fois au printemps 2005 sur Aulus les bains et le Vicdessos (commune Goulier, et témoignage sur la commune d'Auzat le 18 juin 2005);
Kouki : présence non confirmée depuis 2002, ni par la génétique ni par les relevés d'indice.

LES INDICATEURS DE CAP-OURS (SOURCES DIREN MIDI-PYRÉNÉES) ET A.C.P.

N°1 : Evolution des effectifs d'ours sur la chaîne des Pyrénées

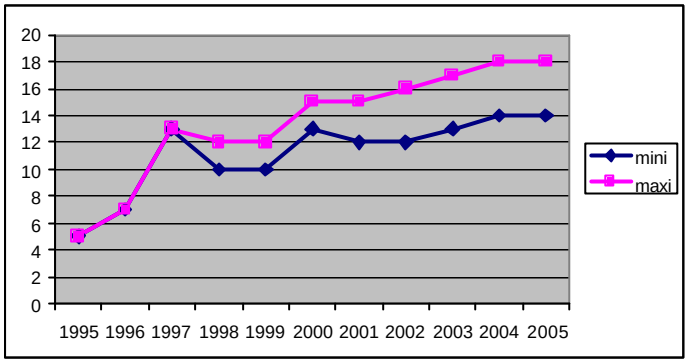

N°2 : Evolution du nombre de professionnels adhérents à l'A.C.P. (Association pour la Cohabitation Pastorale) : éleveurs, bergers, vachers, apiculteurs…etc…

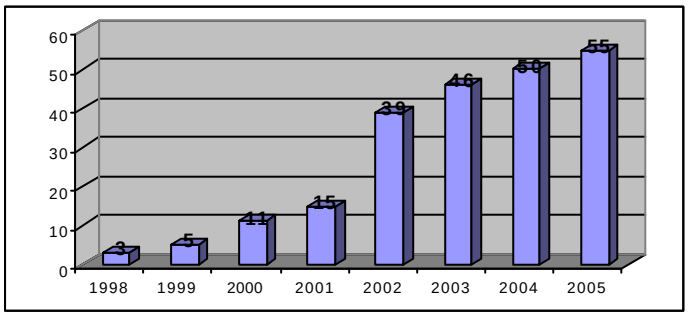

N°3 : Nombre de postes de bergers ayant bénéficiés d'aides du programme ours sur les départements géographiques des Pyrénées hors Pyrénées Atlantiques géré par l'IPHB.

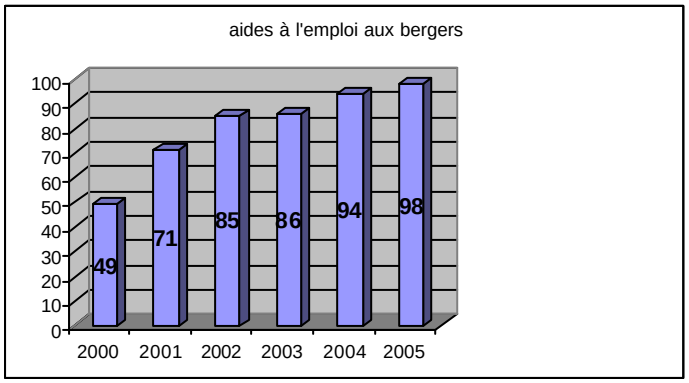

N°4 : Chiens patous sur estives

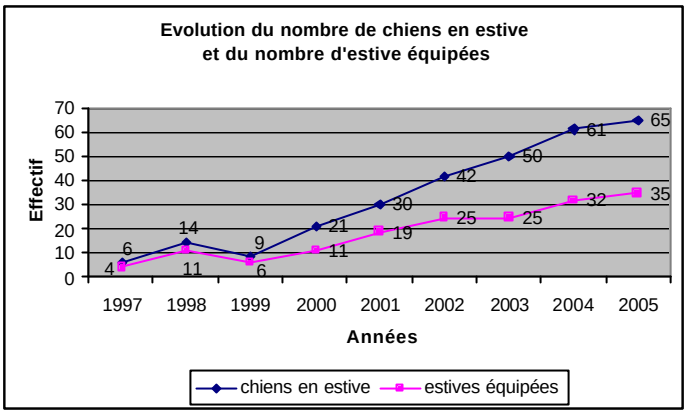

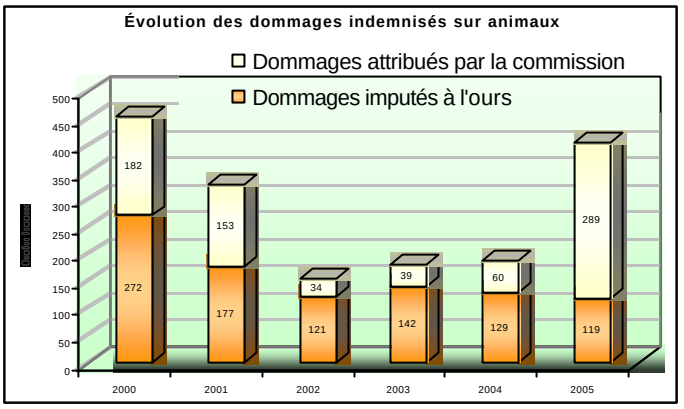

N°5 : Evolution des dommages indemnisés sur animaux

Un dommage est imputé à l'ours lorsque les éléments techniques en présence montrent que l'ours est ou semble être responsable du dommage

La commission examine l'opportunité d'attribuer une compensation financière pour les dossiers concernant des dommages incertains et pour les dossiers faisant l'objet d'un recours de la part des propriétaires des biens endommagés.

Il est à noter pour l'année 2005 deux dérochements importants : Un de 178 bêtes sur Aston (09) fin juin 2005, un autre de 50 bêtes à Laruns (64) début juillet.

N°6 : Evolution des dommages indemnisés sur ruches

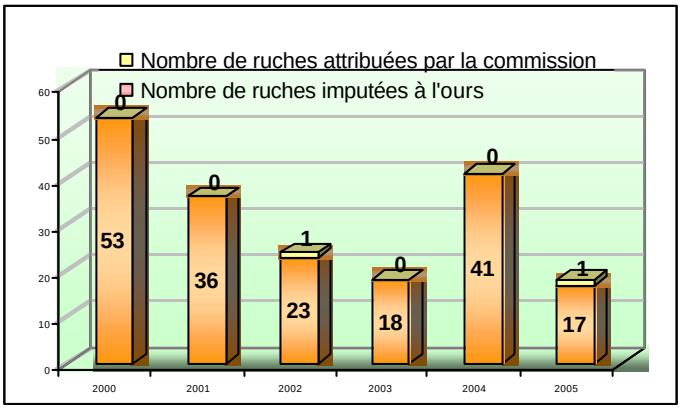

LES DERNIÈRES NOUVELLES

- La ministre de l'écologie Nelly Olin a précisé le 13 mars les communes choisies pour les lâchers d'ours. Il s'agit d'Arbas, Burgalays et Luchon en Haute-Garonne, et de Bagnères de Bigorre ainsi que la communauté de communes de la Haute-Bigorre dans les Hautes-Pyrénées qui ont donné leur accord pour 2 ourses.
- Autres communes favorables à une candidature:
- Ariège : Massat s'était portée candidate aux nouveaux lâchers d'ours.
- Haute-Garonne : Melles avait fait savoir qu'elle pourrait accueillir des ours s'il manquait de lieux de lâcher.
- Pyrénées- Atlantiques : Deux communes y étaient favorables mais n'avaient pas délibéré.
- Les captures d'ours en Slovénie sont programmées de début avril à fin août 2006 dans 2 ou 3 régions (réserve de Medved comme en 1996 et 97 mais aussi dans la réserve de Sneznik, plus à l'Ouest ou de la région de la Notranjska). Les ours auront entre 3 et 6 ans. L'Equipe Technique Ours disposera d'un second véhicule aménagé pour le transport des ours.
- Résultats des analyses génétiques du laboratoire d'écologie alpine de Grenoble : Sur les 52 échantillons récoltés en 2005 seulement 4 étaient de qualité suffisante pour rechercher le génotype individuel. Les génotypes des ours suivants ont été identifiés : Néré , échantillon sur Laruns (64), Pyros, 2 échantillons à Arres, Val d'Aran, Espagne et Caramelles, échantillon à Seix (09).

Ours de Slovénie
photo : JP Mercier.

Centraus, mardi 15 novembre 2005

COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA COHABITATION PASTORALE

Association Cohabitation Pastorale

La cohabitation est la seule solution d'avenir pour le pastoralisme

La Ministre de l'écologie et du développement durable a annoncé dernièrement la poursuite du renforcement de la population d'Ours brun dans les Pyrénées. En même temps, les probabilités d'installation du Loup dans les Pyrénées n'ont jamais été aussi fortes. En plus de cette actualité, nous devons au quotidien gérer les problèmes engendrés par l'utilisation de désherbants en périphérie de nos pacages, ou ceux induits par la pratique de la chasse sur certains secteurs ; nous devons aussi nous protéger des chiens divagants qui sont de véritables plaies pour nos troupeaux et expliquer inlassablement notre métier aux touristes qui perturbent par leur comportement (chiens non tenus en laisse, non respect des clôtures...) nos estives et exploitations.

Pourtant nous savons aujourd'hui que la cohabitation est la seule solution d'avenir pour le pastoralisme. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir les mêmes discours et pratiques que nos anciens.

Notre association dénote donc du discours agricole général. Mais nous savons que beaucoup d'éleveurs, de bergers et d'apiculteurs et autres professionnels agricoles pensent comme nous. Si nous voulons avancer dans cette cohabitation, nous avons besoin de mettre en commun les expériences et réflexions individuelles de chacun d'entre nous afin de donner un avenir à nos exploitations et estives.

Ce communiqué se terminait par l'invitation suivante : « Afin d'évaluer objectivement l'efficacité des mesures de protection des troupeaux face aux

prédateurs et de proposer d'éventuelles améliorations, l'ACP invite toutes celles et ceux qui souhaitent enrichir les échanges par leurs expériences à venir participer aux réunions décentralisées suivantes :

Rencontre Aude, Pyrénées Orientales, Haute Ariège : le Lundi 21 Novembre à 13 H 30 Gîte « le petit Louis » à Espezel (11)
Rencontre Pyrénées Atlantique, Haute Pyrénées : Le mardi 22 novembre, à 13 h 30, Bourse du Travail à Tarbes (65)
Rencontre Haute Garonne, Couserans : le lundi 28 Novembre, à 13 h 30 à Saint Girons (09)

Bilan de ces 3 « rencontres » : Une cinquantaine d'éleveurs, opposants ou non à l'ours sont venus à ces rencontres. Malgré des attaques personnelles et des critiques (souvent de mauvaise foi) sur les actions et les mesures de cohabitation proposées par l'ACP, de véritables échanges ont eu lieu. Sur les points positifs, il ressort que le Patou est de plus en plus accepté par la profession comme moyen de protection reconnu. Le DVD sur le Patou (voir plus loin) a été distribué aux éleveurs, un éleveur opposant à l'ours pourra s'exprimer dans le journal de l'ACP « Un autre écho de la montagne » et il a été proposé, afin de répondre à des questions sur l'écologie de l'ours un projet de rencontres entre biologistes, associations environnementales et professionnels du monde agricole.

Etang de Lers 09 Massat.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE, MEMBRES DE CAP-OURS *(en date du 24/11/2005)*

CHASSE EN ZONE A OURS

UN AN APRÈS LA MORT DE CANNELLE, LES CHASSEURS RÉCOMPENSÉS !

Pour s'allier les chasseurs dans la perspective du renforcement de la population d'ours dans les PYRÉNÉES, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) MIDI-PYRÉNÉES a cru bon de leur proposer une Charte qui ne prévoit aucune restriction de chasse sur les zones vitales pour l'ours, mais seulement de suspendre volontairement la chasse en cas de présence de femelle suitée (on a vu ce que cela a donné en 2004 en BÉARN) ou d'un ours en tanière (très difficile à repérer).
Seulement 2 Fédérations de Chasseurs du massif pyrénéen sur 5 ont accepté cette Charte, dont celle des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Grâce à cela, un an après la mort de l'ourse CANNELLE, tuée par un chasseur en novembre 2004, les chasseurs béarnais sont récompensés : les 5 950 Ha de zones sans battues tournantes qui existaient depuis la Charte de 1994 sur la zone de présence des ours sédentaires ont été supprimées. Ces zones étaient situées sur de sites d'alimentation ou de repos en automne et permettaient aux ours d'avoir des zones de tranquillité pendant un mois.
C'était un accord avec les chasseurs contre la suppression des « RÉSERVES LALONDE » en 1994. Ils avaient obtenu en échange : la chasse par temps de neige, des lâchers d'isards, l'augmentation de la période de chasse, des crédits pour embaucher un technicien.
Bien entendu pas question aujourd'hui de renoncer à tout cela.
Le Préfet des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES a mis en place un groupe de travail avec les parties concernées, afin de trouver un dispositif consensuel prévoyant des mesures spécifiques sur les zones vitales et d'alimentation automnales de l'ours brun.

Résultat : les chasseurs n'ont accepté aucune mesure réglementaire sur ces zones vitales, en s'appuyant sur la Charte que leur avait fait signer la DIREN MIDI-PYRÉNÉES en août *et leur Président a déclaré récemment à la presse, qu'il était contre la réintroduction d'ours slovènes.*

CANNELLE a vraiment été abattue pour rien !

On ne peut avoir une population sédentaire viable d'ours sans protéger la tranquillité des sites vitaux et les zones d'activité importantes de l'espèce, qui ne représentent même pas 5 % du territoire occupé ! On ne demande qu'un petit effort aux chasseurs, sur des superficies réduites, pour adapter la chasse en battue dans le temps, là où les ours sont sédentaires ou en voie de l'être.

Le moins qu'on puisse dire c'est que l'on ne sait pas tirer les leçons du passé avec les ourses décimées par le fusil : CLAUDE en 1994, MELLBA en 1997, CANNELLE 2004 et le mâle PAPILLON criblé de plombs non mortels.

La FRANCE a pourtant des obligations juridiques *(Lois de Protection de la Nature, Directives Européennes, Conventions Internationales)* de conservation de l'ours brun et de ses habitats. Eviter la destruction de l'espèce et de son milieu de vie en fait partie.

Les Associations de Protection de la Nature de CAP-Ours, dénoncent l'extrême flou des dispositions relatives à la chasse et l'insuffisance des mesures assurant la tranquillité sur les sites vitaux pour l'ours et demandent qu'en 2006 la concertation avec les chasseurs aboutisse à un contrat, garanti par des mesures réglementaires. La FRANCE doit s'inspirer de ce qui fonctionne dans les pays voisins comme l'ITALIE et L'ESPAGNE.

Oursons au printemps – Slovénie
photo de JP Mercier.

Point sur la procédure en cours contre les responsables de la mort de Cannelle, le 1 er novembre 2004, par Dominique Portier de NMP.

Dans cette procédure, seul l'auteur des coups de fusil ayant entraîné la mort de la dernière représentante de la sous-espèce pyrénéenne d'ours brun a été mis en examen.

Vingt associations se sont portées parties civiles dans cette procédure.

Suite à la reconstitution du 8 novembre 2005 et à l'audition des participants à la battue du 1er novembre 2004 en présence des avocats des parties civiles, le juge d'instruction a indiqué à ces dernières qu'elles avaient un mois pour faire des demandes d'actes supplémentaires. Cette requête intervient généralement à la fin de l'instruction. Maître Jean-François Blanco au nom des associations : France Nature Environnement, Fonds d'intervention Eco-Pastoral, Uminate et Nature Midi-Pyrénées a porté plainte contre les autres participants à la battue pour complicité dans la destruction d'une espèce protégée. Plusieurs demandes d'actes ont été formulées auprès du juge d'instruction à l'heure actuelle. L'instruction continue.

Des arguments concrets et démontrés en faveur de l'ours.

S'appuyant sur la diversité de ses composantes, la coordination CAP-Ours a rédigé un argumentaire commun. Nous disons que l'ours est en danger et que seul le renforcement de la population existante pourra sauver cette espèce de la disparition ; nous montrons que la sauvegarde de l'ours est compatible avec le pastoralisme et qu'elle peut s'inscrire dans les politiques de développement durable recommandées au plan national et expérimentées dans les Pyrénées. Certains ont misé contre l'ours depuis longtemps et continueront de le faire, mais ils n'ont pas d'argument sérieux à faire valoir. Leur vision d'une montagne morte, vidée de la nature qui dérange l'économie, n'est pas partagée par la majorité des montagnards.

Le volet forestier du Plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises (2005 – 2008) a été présenté par la DIREN Midi-Pyrénées au Comité Technique Ours de Saint-Gaudens, le 12 juillet 2005.

Depuis plusieurs années, les services de l'Etat ont dissocié la problématique de l'ours des autres problématiques naturalistes (gestion des milieux du grand-tétras, prise en compte des habitats d'intérêt communautaire), en évitant de prévoir des mesures spécifiques de préservation de l'habitat de l'ours dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 de la zone montagne des Pyrénées centrales.

Ces nouvelles règles de gestion constituent un assouplissement des règles spéciales d'aménagement et de gestion des forêts publiques en zone à ours (arrêté interministériel de 1994), sans aucune évaluation des conséquences économiques qu'elles entraînaient sur la filière bois qui connaît des difficultés économiques.

Ainsi nous pouvons lire : *« La zone fréquentée par les ours aujourd'hui étant beaucoup plus vaste qu'à la fin des années 1980, une remise à plat des*

recommandations est nécessaire : des mesures relativement contraignantes pouvaient être appliquées sans trop de difficultés sur des territoires restreints mais ne peuvent l'être sur des territoires aussi vastes sans engendrer des contraintes de gestion importantes. »
En résumé, le dossier repose sur une approche strictement économique de la forêt.
Le document précise que l'extension des zones fréquentées par l'ours entraîne trop de lourdeur dans l'examen des projets de coupes et qu'un examen de documents de planifications paraît plus adapté.
La gestion des habitats de l'ours sera désormais pragmatique, *a posteriori*, les gestionnaires n'entendent appliquer que des clauses ciblées et de simples « recommandations » en cas de présence d'ours.

La politique de reports de coupes est également abandonnée. A ce propos, le Fonds Français Pour la Nature et l'Environnement, les communes de Melles et de Fos et l'association Nature Comminges se sont mis d'accord sur un nouvel avenant à la convention de 1992. Cet ajout prévoit un gel de coupes de 10 ans d'une dizaine de parcelles de forêts communales, incluant la zone de tanière de ZIVA. Ce résultat est le résultat d'un travail d'un an de discussions entre les acteurs associatifs et politiques!
Au cours de ce CT Ours, il ressort clairement que les membres de la filière bois ne souhaitent plus que l'ensemble des projets forestiers (coupes, aménagements, pistes...) fasse l'objet d'un examen par l'ensemble des acteurs.
De plus, l'élaboration des mesures a été réalisée entre la DIREN Midi-Pyrénées et l'ONF, le CRPF, les Associations des communes forestières et autres acteurs de la filière bois sans prendre en compte les propositions de Cap-Ours qui avaient été transmises aux services de l'état et au directeur territorial de l'ONF.
Toutefois, des points positifs principaux ressortent de ce nouveau volet forestier :
dispositif d'urgence en cas d'ourse suitée,
application des recommandations de gestion forestière « *en dépassant les limites des propriétés forestières* » (mais si ces recommandations ne sont pas suivies d'effets, comme nous le craignons, ça ne servira pas à grand chose...!)
avoir une meilleure maîtrise des chantiers d'affouage,
proposition de plans de circulation par massif.
Pour plus d'informations :
www.nature-comminges.asso.fr

MANIFESTATION NATIONALE EN FAVEUR DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le 5 novembre, 4 à 5000 personnes ont défilé dans les rues de Paris entre le Panthéon et Denfert-Rochereau en faveur de la nature et de la biodiversité. Les 88 associations qui avaient appelé à cette manifestation avaient mis en avant l'écart scandaleux entre les propos officiels en faveur de l'environnement et la triste réalité budgétaire. Mais l'ours et le loup restaient comme en 2004 les deux vedettes : les militants et sympathisants des ONG centrées sur ces grands carnivores représentaient la moitié des manifestants. En peluche ou en déguisement, les ours ont été très photographiés. CAP-Ours et un grand nombre de Pyrénéens étaient là, pour cet anniversaire de la mort de Cannelle, et réclamaient le respect des promesses de réintroduction faites par les deux derniers ministres de l'Ecologie. Reçus peu de temps après en haut lieu, les trois organisateurs, le WWF, la SPA et FERUS se sont fait confirmer que cinq ours seraient bien lâchés au printemps.

« animalle ours »

SENSIBILISATION

Animalle Ours 2004, et l'aventure se poursuit...

Avec 2005 c'est l'année d'évaluation du kit Animalle Ours qui s'achève. Pour mémoire, ce kit a été conçu fin 2004 par l'association SOURS, mais aussi une vingtaine de partenaires venant de cap-ours, des Pyrénées Orientales, de divers horizons. Son principal objectif est de *sensibiliser les enfants à la protection et à la conservation de l'ours brun et de son habitat dans les Pyrénées*. Plusieurs portes sont ouvertes dans ce kit, notamment celles de la cohabitation Homme/Prédateur, de la stratégie alimentaire de l'ours, ou bien de l'habitat et de sa biodiversité. Au cours de l'année 2005, tous les jeux ont été testés dans des écoles primaires, forums ou réunions pédagogiques. Au jour d'aujourd'hui le désir de SOURS est de convertir ce kit en mallette, plus facile à transporter, moins onéreuse, bref plus diffusable et donc exploitable.
Contact : s.ours@free.fr
Association SOURS Centre d'Initiation à l'Ecologie Montagnarde « Les Isards » 66360 Py

L'Ours, symbole de la Biodiversité Pyrénéenne

L'association Nature Midi-Pyrénées a également commencé la sensibilisation autour de l'ours dans la zone de montagne des Hautes-Pyrénées. Ces animations en milieu scolaire utilisent le kit pédagogique de Sours et sont suivies un mois plus tard de soirées ouvertes à tous. Lors de ces soirées, les enfants présentent leurs travaux réalisés à l'école sur cette espèce emblématique, chantent des chansons ou nous offrent des plats inspirés du régime alimentaire de l'ours. Le tout s'achevant par un diaporama sur la Biodiversité Pyrénéenne dont l'ours est le symbole.
Comité Local des Hautes Pyrénées de Nature Midi-Pyrénées
21 rue de thermes
65200 Bagnères de Bigorre
Tél/fax : 05 62 91 07 16
Mail : hautespyrenees@naturemp.org

Nouveau DVD sur LE PATOU :

Tous les éleveurs sont confrontés à la prédation sur leurs troupeaux, qu'elle soit due au chien domestique ou à la faune sauvage. Pour faire face à ces dommages, l'utilisation du chien de protection est une solution.
Dans le Massif pyrénéen, Le chien Montagne des Pyrénées appelé Patou ou Pastou qui fut associé pendant des siècles à l'économie pastorale a bien failli disparaître de la chaîne.
Le déclin de l'élevage, la désertification des montagnes et la quasi-disparition des grands prédateurs avaient porté un rude coup à ce chien devenu beaucoup moins nécessaire.

Avec le retour progressif des grands prédateurs et les nombreuses pertes causées aux troupeaux par des chiens en divagation, l'éleveur/berger s'assure de nouveau l'aide précieuse apportée par ce grand chien de protection. Ainsi, le Patou retrouve la bergerie et le chemin de la montagne, ses terrains de prédilection.
Sous la conduite de l'Association pour la Cohabitation Pastorale, ce documentaire nous présente la méthodologie à suivre pour une bonne mise en place d'un chien de protection dans un troupeau d'ovins. A partir d'expériences vécues par des éleveurs ou des bergers des Pyrénées, il nous montre l'efficacité du Patou, chien de protection.

Ce DVD est proposé gratuitement aux éleveurs pyrénéens, ou sinon vendu 15 euros auprès de l'association pour la cohabitation pastorale à l'adresse suivante :

Association pour la Cohabitation Pastorale,
Centraus 09220 Siguer
Tèl. : 05 61 05 83 73 ou 06.79.88.25.91
Mail : bergers.cep@infonie.fr

Ours, diffusons !

Cet été, l'association FERUS (www.ferus.org) a obtenu un important financement de la Fondation Nature et Découvertes pour son projet intitulé «La renaissance de l'ours». Ce projet a également été soutenu par le WWF France.
Par l'édition d'un dépliant, ce projet est destiné à remplir deux objectifs :
Entretenir la mobilisation des français en faveur de la mise en œuvre d'un plan de restauration des populations d'ours dans les Pyrénées ;
Favoriser la connaissance naturaliste de l'espèce afin de "recentrer" la problématique ours sur le terrain de l'écologie au delà des aspects médiatiques ou polémiques liés aux réintroductions ... Alimentation, prédation, habitat, relation avec les hommes.
L'homme est ici au cœur de la problématique de la préservation de la biodiversité.
Grâce au tirage d'un nombre important de plaquettes sur l'ours des Pyrénées, l'objectif est de diffuser « relativement » massivement d'ici la fin de l'été 2006.
Déjà 30 000 plaquettes ont été distribuées en grande majorité dans les Pyrénées grâce à l'implication de différents acteurs dont de nombreux membres de la coordination CAP-Ours, des adhérents pyrénéens de FERUS, des accompagnateurs en montagne, les magasins Nature et Découvertes de Toulouse, Pau, Perpignan et Anglet, et sur le plan national par les réseaux locaux de FERUS ...
Nous continuons et vous pouvez nous aider. Sur le plan national, si vous êtes intéressés pour sensibiliser par le biais d'écoles, médiathèques et, en plus, sur les secteurs pyrénéens ou limitrophes par les offices du tourisme, mairies, postes, gîtes, auberges, lieux touristiques, lycées professionnels ... Nous pouvons vous envoyer (ou vous indiquer où vous les procurer) de nombreux exemplaires à déposer. Merci pour votre implication.
Pour toute demande :
andrieux-sandrine@wanadoo.fr ou 04 91 05 05 46

FERUS
Ours-Loup-Lynx Conservation

Fondation Nature & Découvertes

LA SPA REJOINT CAP-OURS,

par *Lauriane d'Este, vice présidente.*

Siège Social **: 39 boulevard Berthier, 75018 Paris.**
Son emblème est "Sauver, Protéger, Aimer".

La SPA fondée en 1845 par le Comte de Grammont est la première association de protection animale de France. Elle a été reconnue d'Utilité Publique en décembre 1860. Elle ne vit que de ses dons et legs, sans aide de l'Etat.

La SPA c'est :
- 58 refuges dans toute la France qui recueillent non seulement les chiens et chats mais toute sorte d'animaux abandonnés: équidés et bovins, caprins, moutons mais aussi de plus en plus les NAC (nouveaux animaux de compagnie)
- 12 dispensaires
- 500 salariés
- Un directeur général et 5 directions (juridique ,communication, filiales, comptabilité/ gestion, achats)
- 60 000 adhérents
– 300 000 adhérents et donateurs
- une section Faune Sauvage créée en 2000, très active pour la faune sauvage française, et qui travaille en relation avec les autres associations.(Je l'ai créée et j'en suis responsable)
- une cellule anti-trafic qui opère en relation avec la police et la justice et les DSV.
- une vision et une participation européenne dans le cadre d' EUROGROUP
- une politique de défense de la protection animale, de la biodiversité et des écosystèmes vis-à - vis des ministères(Agriculture, MEDD, Intérieur= 3 ministères de tutelle).(c'est mon travail en tant que 1° vice-présidente que je partage avec le Président selon le thème ou les enjeux)
- Une revue sur 10 mois: Animaux Magazine.

La SPA a souhaité intégrer CAP-OURS pour joindre ses efforts à ceux des autres associations qui demandent une réintroduction suffisante d'animaux afin de maintenir dans les Pyrénées une présence pérenne de cet animal emblématique et qui a occupé ce territoire bien avant les hommes. Nous ne manquons pas d'appuyer les demandes des asso-

ciations responsables auprès des pouvoirs publics quand l'occasion se présente. Toutefois si nous sommes optimistes pour les Pyrénées Centrales il n'en va pas de même en Haut Béarn où les pressions politiques locales sont intenses et où l'IPHB conduite par le député Lassalle mène une violente campagne contre le projet en attisant les craintes des éleveurs . J'écrivais ceci dans Animaux Magazine de novembre 2005 à la demande d'une journaliste sur la position de la SPA quant à la réintroduction: "Politiquement le contexte est dangereux, la tension explosive. Aussi le lâcher de deux ourses risque de mettre en péril la vie de ces animaux. Des extrémistes sans foi ni loi n'hésiteront pas, comme ils l'ont fait pour Mellba et Cannelle à tirer sous de vains prétextes, d'autant plus que la justice reste à leur encontre, d'un laxisme coupable. Faut-il risquer la vie de ces animaux dans une situation semblable? La SPA dit " non", il est en effet préférable d'attendre des jours meilleurs. Mais auparavant il faut que l'Etat prenne ses responsabilités vis-à-vis de l'IPHB qui reçoit des fonds importants pour accompagner la réintroduction et le suivi des ours et utilise cet argent à d'autres fins. Nous exigeons la transparence sur l'utilisation de ces fonds avec un contrôle strict de la Cour des Comptes et une publication de ce contrôle".

LES LIVRES RETENUS PAR CAP-OURS

Photo : LM PREAU. - « photo extraite du livre : "Vivre avec l'ours" »

Vivre avec l'ours : de Farid Benhammou , Editions Hesse, 2005, 156 p.

L'Ours des Pyrénées. Les 4 vérités : de Farid Benhammou, Sophie Bobbé, Jean-Jacques Camarra, Alain Reynes ; Privat, 2005, 160 p.

Plaidoyer pour Cannelle : Gérard Caussimont, , Loubatières, 2005, 125 pages

La Quête de l'ours : d' Yves Salingue , éditions du Rouergue, 2005.

Un petit clin d'œil au CD réalisé en souvenir de Cannelle : « Cannelle, chanson pour l'homme et pour l'ours », de J.F. Baby et André Cazetien, soutenu par de nombreuses associations.

Pour plus d'informations sur ces livres et ce CD:
FERUS, www.ours-loup-lynx.info.
FIEP, www.fiep-ours.com.
Pays de l'ours ADET, www.paysdelours.com.

COMMUNIQUE DE PRESSE - 13 MARS 2006

CAP – Ours *Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours*

Pyrénées, Pays des Hommes, Pays des Ours

Les associations réunies au sein du collectif CAP-Ours saluent la décision de la ministre de l'Ecologie et du gouvernement de procéder au renforcement de la population d'ours des Pyrénées. **Cette décision va dans le bon sens et est une étape importante, essentielle même, pour tendre vers une population viable d'ours dans les Pyrénées.**

Les associations prennent acte du fait que le nombre d'ours réintroduits va permettre une dynamique de la reproduction même si le total des animaux bientôt présents dans les Pyrénées ne suffira pas au rétablissement d'une population en bon état de conservation sur l'ensemble de la chaîne. En effet, la réintroduction de cinq ours est en dessous du seuil nécessaire fixé par l'ONCFS pour la restauration d'une vraie population d'ours sur tout le massif pyrénéen.

Les associations rappellent que toutes les enquêtes d'opinion ont montré qu'une large majorité de Français et de Pyrénéens est favorable à la présence d'ours dans les Pyrénées et à ce renforcement. Elles souhaitent que les différents utilisateurs de la montagne mettent tout en oeuvre pour une bonne cohabitation entre ours et activités humaines. Elles soulignent notamment qu'un effort particulier a déjà été fait de toutes parts, y compris par les associations, pour que la cohabitation entre l'ours et l'élevage soit facilitée grâce au gardiennage des troupeaux. Les associations souhaitent que l'Etat intensifie les mesures concrètes nécessaires pour une cohabitation certaine, ainsi que la conciliation de tous les enjeux dans l'esprit du développement durable.

Pour leur part, les associations continueront à œuvrer pour la présence de l'ours sur le long terme sans exclusive et en recherchant l'intérêt de tous les Pyrénéens. Elles s'efforceront d'intensifier leur communication en direction des groupes de population concernés pour éviter que se reproduisent les enchaînements de faits qui ont coûté la vie à plusieurs ours dans un passé récent. Elles seront vigilantes pour un examen concerté des coupes forestières, des équipements en zone de présence de l'ours et une préservation de zones refuges sur des parties restreintes de son domaine vital.

S'agissant du Béarn, qui est une terre d'ours où les milieux naturels sont particulièrement favorables, elles regrettent profondément qu'aucun renforcement n'ait été décidé dans cette zone. Nous dénonçons de nouveau la stratégie, basée sur l'instrumentalisation de l'ours, d'un groupe d'élus réunis au sein de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB), présidé par le député Jean Lassalle, pourtant largement alimenté par l'argent de l'Etat depuis des années sous prétexte de protéger l'ours, et qui a abouti à la quasi disparition de l'espèce dans sa zone d'influence puisqu'il n'y a plus que quatre mâles et aucune femelle en Béarn. Les associations de CAP-Ours rappellent que les habitants du Béarn sont eux aussi très largement favorables à l'ours, que des élus y ont courageusement pris position en faveur d'un lâcher d'ours. Elles demandent par conséquent aux pouvoirs publics de tout faire pour que la réintroduction de femelles dans le Béarn soit maintenue à l'ordre du jour et mise en pratique au plus tôt.

Les associations demandent également que la gestion du dossier ours soit immédiatement retirée à l'IPHB et que l'Etat mette en place dans ce département une structure de concertation, sous l'autorité du Préfet, comme dans les autres départements pyrénéens, afin de traiter de la gestion de l'ours, du pastoralisme, de la forêt avec l'ensemble des partenaires.

LES 30 ASSOCIATIONS MEMBRES DE CAP - OURS

Association pour la Cohabitation Pastorale (**ACP**), **Action Nature**, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne du département Pyrénées-Orientales (**APAM 66**), Associations Départementales Pyrénéennes des Accompagnateurs en Montagne des départements Ariège et Haute Garonne (**ADPAM Ariège** et **ADPAM Haute Garonne**), Les **Amis du Pic du Gar**, **Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées**, Les Amis de l'Ours en Pyrénées Centrales (**AMOPYC**), Association des Naturalistes Ariègeois (**ANA**), Association Nature Comminges (**ANC**), Association de Promotion des Initiatives des Habitants de Mijanès (**APIHM**), **Collectif Ax 24 mars**, Comité Ecologique Ariégeois (**CEA**), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (**CIAPP**), **Connaissance de l'ours**, **FERUS** (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (**FIEP**), France Nature Environnement (**FNE**), **L'œil aux aguets**, **Mille Traces**, Nature Midi-Pyrénées (**NMP**), **Nature Midi-Pyrénées comité local Hautes-Pyrénées**, **Pays de l'Ours-ADET** (Association pour le Développement Durable des Pyrénées centrales), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest-Béarn (**SEPANSO**), Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (**SFEPM**), **Sours**, Société Protectrice des Animaux (**SPA**), Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement (**Uminate**), Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement – Hautes Pyrénées (**Uminate 65**), **WWF France**.

«DERNIER FLASH»

En référence à l'article « Le volet forestier du Plan de restauration et de conservation de l'ours » de la page 6 et suite à une intervention de Cap-Ours auprès du Ministère de l'écologie, il a été convenu que dans les départements qui ont d'ores et déjà mis en place des systèmes de concertation spécifiques (Haute-Garonne et Pyrénées-Atlantiques), les mesures existantes seront maintenues.

200 à 300 manifestants opposants à l'ours ont saccagé le village d'Arbas début avril accompagnés d'une dizaine de maires en écharpe tricolore. Un pique-nique de soutien au village d'Arbas a été organisé samedi 8 avril.

WWF pour une planète vivante*

"Le journal de CAP-Ours est édité et diffusé grâce à l'aide du WWF-France.
Le WWF, partenaire de CAP-Ours,
oeuvre pour la conservation de l'ours et de la biodiversité en France et sur l'ensemble de la planète.
Une partie des activités du WWF et de celles de ses partenaires (ADET, ACP, FIEP, FERUS) s'inscrivent dans le cadre du programme international Life Coex visant "l'amélioration de la coexistence entre les grands carnivores et l'agriculture en Europe du Sud", qu'il soutient financièrement de même que l'Union Européenne, le MEDD et la DIREN Midi-Pyrénées.
site internet: www.life-coex.net.
Soutenez ses actions en adhérant ou en vous abonnant à Panda Magazine.
WWF-France, 1 carrefour de Longchamp, 75 016 Paris
Tél: 01 55 25 84 84 - site internet: www.wwf.fr "

Coordination de rédaction et d'édition de ce numéro JCO5 :
Les associations S.Ours 66 Py et Nature-Comminges, 31 Saint-Gaudens.

Mise en Page et Reprographie : AX'TION COMMUNICATION®, 3 place Armand Marrast 31800 Saint-Gaudens - 05.62.00.81.53